

Le compteur Linky : il serait temps d'en reconnaître le succès

Une nouvelle polémique a été lancée autour du compteur Linky affirmant que les Français devront le rembourser dès l'année prochaine, ce qui aurait pour conséquence une augmentation de leur facture d'électricité. Une occasion pour revenir sur ce grand programme mené avec succès par ERDF, devenu Enedis, qui permet aux Français d'être d'ores et déjà gagnants et qui le seront encore plus demain.

Du compteur bleu à Linky

Le compteur électrique est un compagnon fidèle de la vie quotidienne des Français. En 1963, EDF lançait une grande opération de modernisation de l'alimentation électrique des foyers domestiques qui s'accompagnait de la pose du fameux « compteur bleu ». Ce fut un immense succès. Plus de 40 ans plus tard, il est apparu que l'indéboulonnable compteur à disque ayant fait son temps, il fallait songer à tirer parti des techniques nouvelles et installer des compteurs communicants. De tels compteurs permettent de procéder automatiquement et à distance à des opérations qui, à défaut, nécessitent l'intervention d'un technicien : mise en service, relève, modification de contrat. Deux directives européennes, l'une de 2006, l'autre de 2009, ont prescrit aux États membres de mettre en place des compteurs communicants et c'est dès 2007 que le projet a été lancé en France et en 2009 qu'il a trouvé son nom : Linky.

Linky : un outil de modernisation du réseau électrique

Pour le gestionnaire du réseau de distribution, Linky est un moyen d'améliorer l'efficacité et la qualité de service. Il relève automatiquement les consommations et ne nécessite quasiment plus l'intervention physique d'un technicien. Il apporte des améliorations importantes pour l'optimisation de la gestion, de l'entretien et du développement des réseaux

© Jean-Claude Thuiller et Gwenaél Quantin / TOMA



électriques. Il permet de connaître les flux d'électricité sur les réseaux, d'adapter le fonctionnement, d'accélérer les diagnostics en cas de dysfonctionnement et de fournir des informations relatives à la qualité d'alimentation.

Linky : un outil au service de la transition énergétique et du consommateur

En 2015, la loi pour la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a reconnu le rôle essentiel des compteurs communicants et a imposé aux gestionnaires du réseau électrique de mettre gratuitement à la disposition des consommateurs leurs données de comptage, des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation, ainsi que des éléments de comparaison issus de moyennes statistiques basées sur les données de consommation locales et nationales.

Dès le départ et afin d'accompagner la transition énergétique, le compteur Linky a été conçu dans l'optique :

- d'avoir une meilleure connaissance de la production, de plus en plus renouvelable, et de la consommation à tout moment sur l'ensemble du réseau électrique ;
- de permettre le pilotage des usages, en incitant par exemple, via des tarifs préférentiels, les propriétaires des véhicules électriques à charger au meilleur moment, la nuit ou aux heures de forte production solaire. Cette logique est reproductible pour un grand nombre de solutions électriques

présentes dans la maison qui, grâce au Linky, peuvent être programmées aux meilleurs moments, qu'il s'agisse de la facture du consommateur que pour le réseau électrique. Le compteur Linky peut transmettre en effet via la TIC (Télé-Information Clients) les positions (ouverte ou fermée) de huit contacts virtuels en complément du contact sec physique toujours présent pour l'asservissement historique du ballon d'eau chaude.

Un grand programme qui tient ses objectifs

Lancé en 2015, le déploiement de Linky s'achève et aura été un grand succès sur le plan de la gestion de projet et du développement industriel. Six usines auront été construites en France pour fabriquer 750 000 compteurs par mois. 10 000 emplois auront été mobilisés dont 5 000 pour la pose des 35 millions de compteurs dans les foyers français. Chose qui n'est pas si fréquente, le programme aura in fine exigé moins d'investissements que le budget qui lui était initialement alloué.

Les enquêtes d'opinion révèlent un très haut niveau de satisfaction (92 %) après la pose du compteur, 6,5 millions de Français suivent à présent leur consommation à partir de Linky et 50 % (en croissance de 80 % en un an) jugent que Linky est indispensable à la transition énergétique.

Alors, pourquoi des esprits chagrins continuent-ils à chercher à mettre en cause le compteur Linky ?

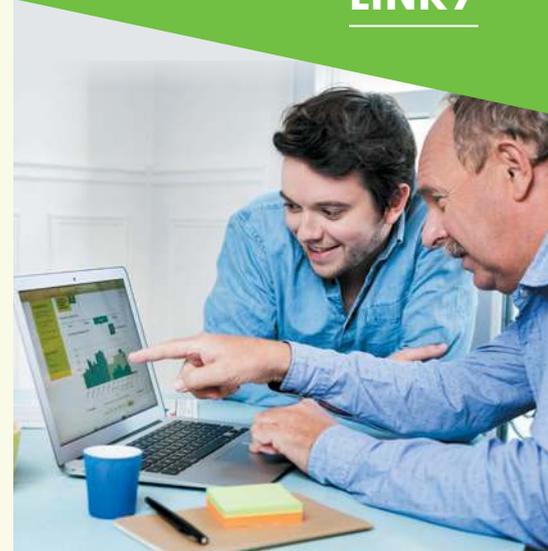
Dès son lancement le compteur Linky a suscité des critiques de certains et en particulier de ceux qui cherchent à freiner le développement des usages de l'électricité. N'a-t-on pas en particulier invoqué les émissions d'ondes électromagnétiques par le compteur qui seraient nuisibles à la santé ? Alors que Linky, à la différence d'autres compteurs, ne communique pas par radio...

Aujourd'hui, certains en viennent à affirmer que le compteur Linky va peser sur les factures des consommateurs et

Comment Linky participe à la maîtrise des factures des consommateurs

S'il est souvent difficile d'isoler précisément les critères qui font augmenter ou baisser la facture d'électricité, quelques exemples concrets illustrent l'intérêt du compteur communicant pour le client :

- le coût de l'augmentation de puissance dans l'abonnement est divisé par 10, passant de 36,73 € à 3,74 € ;
- le coût de mise en service du compteur est presque divisé par deux, passant de 27,30 € à 16,79 € ;
- l'accès aux consommations provoque des changements de comportement, qui selon l'ADEME, permettent jusqu'à 10 % d'économies ;
- les deux millions de télé-opérations réalisées chaque mois sont autant d'interventions à prix réduit chez les clients ;
- les fournisseurs d'électricité ont mis en place plus d'une vingtaine d'offres innovantes « spéciales Linky » qui permettent de s'adapter aux modes de consommation de chacun, en particulier pour ceux qui possèdent un véhicule électrique ou produisent une partie de leur électricité.



© Enedis Mdiathèque / Louise Allavoine

occasionner une charge additionnelle de 15 euros par an et par ménage. Une telle affirmation n'a, comme les précédentes, aucun fondement et relève du jusqu'au-boutisme dans la polémique.

Le comptage : une composante réglementaire de la facture d'électricité

Un tiers de la facture d'électricité payée par les Français correspond aux charges du réseau sans lequel il ne serait pas possible d'acheminer l'électricité de son lieu de production à son lieu de consommation. La composante « réseau » intègre un ensemble de coûts tels que le raccordement de nouveaux moyens de production, la création de postes de distribution et les frais de comptage. L'ensemble de ces coûts est regroupé dans le TURPE, le tarif d'utilisation du réseau public de l'électricité, qui est mis à jour périodiquement sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Les frais de comptage sont donc des dépenses régulées et le distributeur, Enedis en l'occurrence, doit rendre des comptes à la puissance publique. Dans le cas de Linky, la CRE s'est assurée avant le lancement du programme que les investissements seront contrebalancés par les économies réalisées (disparition de la relève à pied, réduction des fraudes et des dysfonctionnements de compteurs, etc.). Elle rappelle avoir imposé une « tarification différée » pour que les coûts « soient répercutés dans les tarifs en même temps que les bénéfices ».

Face à un grand programme dont l'exécution a été menée conformément aux prévisions, qui a été bien encadré par la puissance publique, dont le coût final est - ce qui n'est pas si fréquent - inférieur aux prévisions et dont l'utilité pour la collectivité et pour le consommateur s'affirme quotidiennement, les dernières polémiques apparaissent hors-sol et complètement stériles.

1. « La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a vérifié et confirmé que le coût total du projet sera, in fine, inférieur au budget initial et que les économies de charge sont bien au rendez-vous » : réponse de Madame la ministre Emmanuel Wargon à la question sur « le remboursement du compteur Linky » du député Adrien Quatennens lors des [questions au gouvernement du mardi 1^{er} juin 2021](#) (à partir de 1:23:44).